



AVIS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le **vendredi 9 décembre 2022 à 19h30;**

QUE conformément à l'article 956 du code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Sylvère,
ce 1^{er} jour du mois de décembre 2022.



Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, SOUSSIGNÉE Alexandra Brière-Malo directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié ledit avis public selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h00 et 19h00, le 1^{er} jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de décembre 2022.



Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière-trésorière